



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



STOP au HARCÈLEMENT SCOLAIRE !



SOMMAIRE

1. C'EST QUOI LE HARCÈLEMENT ?

- Les caractéristiques
- Les fondements
- Représentation chiffrée
- Lieux propices

2. LES DIFFÉRENTES FORMES DE HARCÈLEMENT

- Trois formes de Harcèlement

3. LES ACTEURS DU HARCÈLEMENT

- Les auteurs
- Les victimes
- Les témoins

4. LES CONSÉQUENCES DU HARCÈLEMENT

5. LES LOIS ET SANCTIONS

6. LE CYBER HARCELEMENT

- C'est quoi le cyber-harcèlement et ses formes
- Comment se protéger contre le cyber-harcèlement?

7. AIDES POUR LES VICTIMES



1. C'EST QUOI LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ?

Le harcèlement scolaire se définit comme une **violence répétée** qui peut être **verbale, physique ou psychologique**.

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à **répétition**, on parle donc de harcèlement.



Les caractéristiques du HS

Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire sont :

Le rapport de force



Ne pas agir seul

La répétitivité



Plusieurs fois

L'isolement
de la victime



Victime isolée,
faible, incapacité
de se défendre

Les fondements du HS

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques telles que :

- L'apparence physique



- Le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle

- Un handicap



- L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier



- Des centres d'intérêt différents

- Une fragilité



Représentation chiffrée

Environ 700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire chaque année.

PRIMAIRE

11,7% sont victimes de harcèlement.
5% sont victimes de harcèlement sévère à très sévère.

COLLÈGE

10% sont victimes de harcèlement.
7% de façon sévère à très sévère.

LYCÉE

3,4% sont victimes de harcèlement.
1,3% de façon sévère.

Lieux propices au harcèlement

École primaire

La cour de récréation

Les sanitaires

La cantine

Le trajet (à pied ou en bus)

La classe

Sorties et voyages scolaires

Les vestiaires

Collège / Lycée

La cour et les couloirs

Les sanitaires

La restauration

La classe

Le bus scolaire

Le CDI

En EPS : les vestiaires

Les sorties, voyages scolaires

L'internat

2. LES DIFFÉRENTES FORMES DU HARCÈLEMENT



Harcèlement Physique

C'est l'un des types d'intimidation le plus facile à détecter.

L'enfant peut avoir des lésions ou des marques sur la peau qui montrent qu'il souffre d'abus.



**NON AU
HARCÈLEMENT**

Harcèlement psychologique/mental

Ce type de harcèlement est plus discret que le harcèlement physique et donc plus difficile à détecter par les adultes

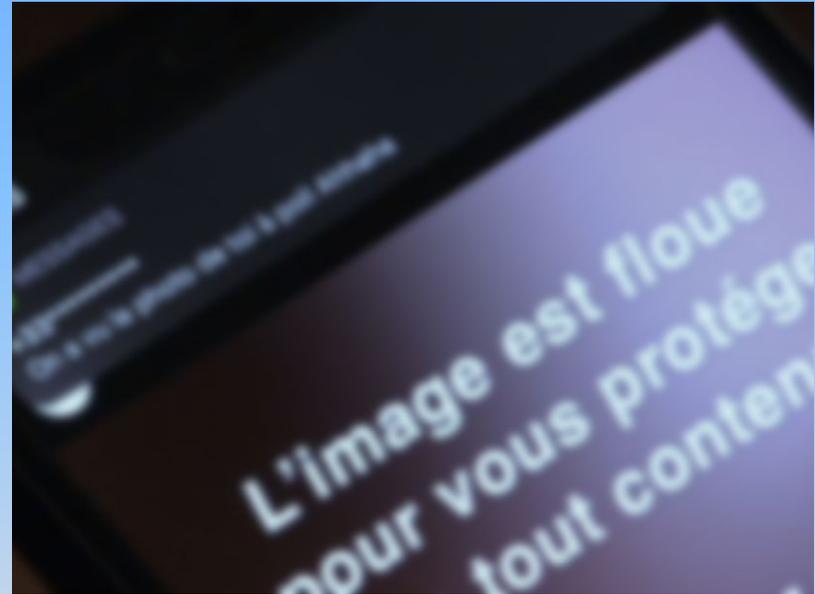


Les mots peuvent faire beaucoup plus mal que les coups.

Harcèlement Virtuel

Le Harcèlement virtuel est principalement connu sous le nom de « **Cyberharcèlement** ».

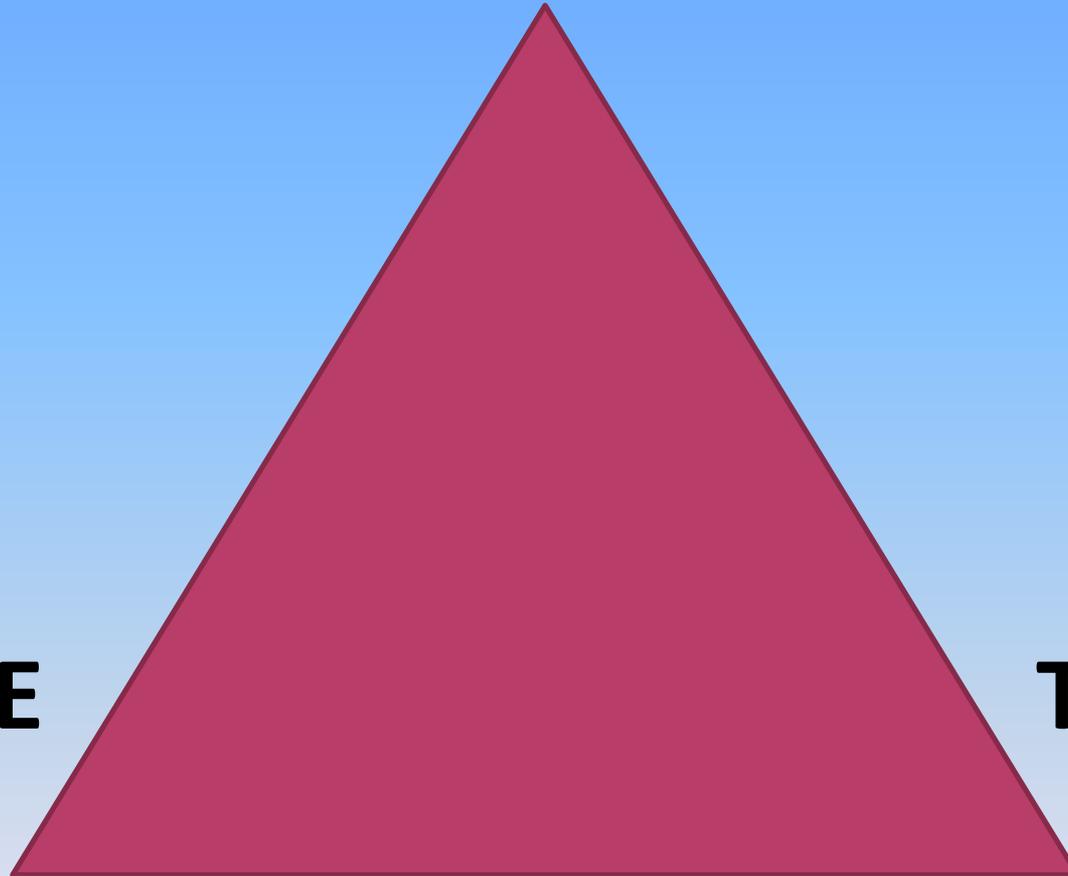
Il se définit comme un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électronique.



3. LES ACTEURS DU HARCELEMENT SCOLAIRE



AUTEUR



VICTIME

TÉMOIN

Les auteurs :

Profils très différents avec souvent **un manque d'empathie** et une **volonté d'exister**.

Ils s'affirment en harcelant.



NON AU HARCÈLEMENT

Numéro d'appel national

3020



Numéro d'appel national gratuit de 8h à 20h, tous les jours. Pour plus d'informations, consultez le site www.nonauharcèlement.fr

Les victimes

Les victimes de Harcèlement sont en position de fragilité au moment où le harcèlement débute.

Les témoins

3 types de témoins :

- Les outsiders
- Les supporters
- Les défenseurs

Les témoins jouent un rôle clé.

**Ils peuvent changer la situation et mettre fin
au harcèlement.**

4. LES CONSÉQUENCES DU HARCÈLEMENT



NON AU HARCÈLEMENT

Numéro d'appel national

3020



DES CONSÉQUENCES POUR LES VICTIMES ET LES TÉMOINS



| VICTIME COURT TERME | VICTIME MOYEN / LONG TERME |
|---|---------------------------------------|
| Absentéisme et décrochage scolaire | Troubles anxio-dépressifs |
| Le sentiment d'abandon | Comportement suicidaire |
| Troubles du métabolisme et du comportement | Comportements violents |
| Isolement relationnel | Troubles de la socialisation |

DES CONSÉQUENCES POUR **LES AUTEURS**



| AUTEUR COURT TERME | AUTEUR MOYEN / LONG TERME |
|---|---|
| <p>Manque d'empathie</p> <p>Banalisation du rapport à la violence</p> | <p>Marginalisation</p> <p>Comportements violents</p> <p>Troubles de la socialisation</p> <p>Troubles psychiques</p> |

5. LOIS ET SANCTIONS

Le harcèlement scolaire est désormais reconnu comme un délit pénal qui pourra être puni jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée.



Le harcèlement scolaire est puni de :

- **3 ans d'emprisonnement et 45 000 €** d'amende s'il s'en suit une ITT inférieure à 8 jours,
- **5 ans d'emprisonnement et 75 000 €** d'amende s'il s'en suit une ITT supérieure à 8 jours,

Cela peut aller jusqu'à :

- **10 ans d'emprisonnement et 150 000 €** d'amende en cas de décès de la victime (suicide).

LOIS ET SANCTIONS

- Le cyber harcèlement est un délit.
- **Si l'auteur est majeur**, il risque 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.
 - **Si l'auteur est un mineur de plus de 13 ans et la victime a plus de 15 ans**, il risque 12 mois de prison et 7 500 € d'amende.
 - **Si l'auteur est un mineur de plus de 13 ans et que la victime a moins de 15 ans**, il risque 18 mois de prison et 7 500 € d'amende.
 - **Pour la mise en ligne d'images intimes d'une autre personne** sans son consentement, la peine est de 2 ans de prison et 60 000 € d'amende.

7. LE CYBER-HARCELEMENT

C'est quoi ?



NON AU HARCÈLEMENT

Numéro d'appel national

3020



Le cyber-harcèlement et ses différentes formes

Le harcèlement en ligne est un harcèlement s'effectuant via internet (sur un réseau social, un forum, un jeu vidéo multijoueurs, un blog...). On parle aussi de *cyber-harcèlement*.

Les formes du cyber-harcèlement sont principalement :

- **Insultes, menaces, moqueries**
- **Utilisation et divulgation d'informations, photos, vidéos personnelles**
- **Diffusion de rumeurs et usurpation d'identité**



7. AIDES POUR LES VICTIMES

Site Internet «Non au Harcèlement »
et numéro d'appel national : **3020**



Site Internet «Netecoute.fr»
et numéro d'appel : **0800 200 200**



Victime de Cyber-harcèlement
numéro d'appel : **3018**



Site internet : stopcybersexisme

**POUR CERTAINS,
C'EST SEULEMENT
POUR RIGOLER**